



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6538
19 juillet 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 15 JUILLET 1965,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

Comme suite à ma lettre No P3365-95 du 21 juin 1965, j'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement a protesté officiellement auprès du Gouvernement turc contre de nouveaux cas de violation de l'espace aérien grec, qui se sont produits le 13 juillet :

I. A 8 h 24 deux avions à réaction turcs ont été vus au-dessus de l'île de Lesbos par 38°08' de latitude nord et 26°29' de longitude est.

II. A 8 h 37, deux avions à réaction turcs ont pénétré dans l'espace aérien grec au point situé par 38°59' de latitude nord et 26°38' de longitude est; ils ont survolé la région de Lesbos pendant trois minutes et l'ont quittée au point situé par 38°54' de latitude nord et 26°30' de longitude est.

III. A 8 h 50 deux avions à réaction turcs ont été vus au-dessus de la zone de l'île de Lesbos au point situé par 39°09' de latitude nord et 26°31' de longitude est. Après trois minutes ils sont sortis de l'espace aérien grec au point situé par 38°56' de latitude nord et 26°32' de longitude est.

Tous les survols mentionnés ci-dessus ont été effectués à une altitude de 22 000 pieds et à une vitesse de 450 miles à l'heure.

IV. Le 14 juillet 1965 à 12 h 50, un avion turc a survolé la côte nord-est de Lesbos (au point situé par 39°26' de latitude nord et 26°23' de longitude est) à une altitude de 2 000 pieds et dans une direction nord-ouest sud-est.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
(Signé) Alexis S. LIATIS

65-17394

